



INFORMER

SIGAPS : le guide pratique

Système d'Interrogation, de Gestion et d'Analyse des Publications Scientifiques

Qu'est-ce que c'est ?

SIGAPS est un outil en ligne qui a pour objectif d'aider au recensement et à l'analyse des publications scientifiques issues des établissements de santé. Il répertorie automatiquement les publications indexées dans la base de données bibliographiques gratuite Medline, accessibles via le serveur Pubmed.

A quoi ça sert ?

Déployé par la Direction Générale de l'Offre de Soins du Ministère des Affaires sociales et de la Santé (DGOS), il permet d'évaluer la production scientifique des établissements de santé et de déterminer ainsi un indicateur, qui conditionne en partie le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle MERRI (Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation).

A l'AP-HP,

qui peut ouvrir un compte SIGAPS ?

Peuvent ouvrir un compte SIGAPS tous les personnels rémunérés par l'AP-HP auteurs de publications scientifiques (sauf les internes et les étudiants).

Comment sont vérifiées

les publications ?

Il existe trois niveaux de vérification des publications :

- > Chaque semaine, un tri automatique est réalisé par le système, se basant sur le nom et le prénom de chaque auteur répertorié ;
- > Les administrateurs SIGAPS de chaque établissement de santé sont chargés de valider ou invalider les publications de leur périmètre (validation externe). À l'AP-HP, ils travaillent généralement dans les Unités de Recherches Clinique (URC) et les cellules recherche ;
- > L'auteur doit valider ses publications depuis son espace SIGAPS personnel (validation manuelle), pour éviter qu'elles ne soient attribuées à un homonyme.

Comment calcule-t-on

le score SIGAPS ?

Le score SIGAPS est le produit de deux coefficients : C1 et C2.

$$\text{Score SIGAPS} = \text{C1} \times \text{C2}$$

Le coefficient C1 est défini en fonction de la catégorie de la revue dans laquelle on retrouve la publication scientifique.

Le coefficient C2 est déterminé par la position de l'auteur dans la publication scientifique, selon s'il est 1^{er} auteur, 2^{ème} auteur, avant-dernier auteur, etc.

Le score SIGAPS permet d'établir des analyses non seulement par établissement mais aussi par groupe hospitalier, par pôle ou par service. Le score est alors calculé selon les règles suivantes :

- > Chaque article n'est comptabilisé qu'une seule fois par structure administrative ;
- > Seule est prise en compte la « meilleure » des positions des auteurs, de façon à obtenir le « meilleur » score possible.

Pourquoi est-ce important que l'auteur

valide lui-même ses publications ?

Les auteurs doivent valider manuellement leurs publications pour deux raisons :

- > Ils sont les seuls à pouvoir invalider avec certitude les publications de leurs homonymes, et les seuls à pouvoir assurer l'exhaustivité des publications leur étant rattachées ;
- > Dans le cas où une publication est revendiquée par deux établissements différents pour le même auteur, c'est l'établissement où le chercheur a réalisé une validation manuelle qui en récupérera le bénéfice, au détriment de celui où seule une validation externe a été réalisée par l'administrateur.

Le mode de validation manuelle est indispensable car il s'agit d'un facteur déterminant dans le calcul de l'enveloppe reversée aux établissements.

Comment faire si un auteur travaille pour deux établissements de santé différents ?

Il est fondamental que les médecins en double exercice entre l'AP-HP et un autre établissement de santé valident leurs publications au profit de l'AP-HP, dès lors qu'il s'agit de la structure leur ayant permis de mener à bien leur projet de recherche.

Il convient également d'informer la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation de l'AP-HP (DRCI) des publications validées au bénéfice d'un autre établissement de santé.

Les exports : deux temps forts dans l'année

L'AP-HP doit exporter ses données SIGAPS à la DGOS deux fois dans l'année. Ces deux exports sont précédés d'une campagne de validation au cours de laquelle les auteurs sont invités à vérifier leurs publications.

Plus d'informations

Retrouvez plus d'informations sur le site web de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation de l'AP-HP : recherche.aphp.fr

Vous pouvez également vous rapprocher de votre administrateur SIGAPS à l'AP-HP.

SIGAPS : ce qu'il faut retenir

- > SIGAPS est un outil de **recensement** et d'**analyse** des publications scientifiques nationales, qui permet de dresser le panorama de la production des établissements de santé en attribuant à chacun des points. C'est ce que l'on appelle **le score SIGAPS**.
- > Le score SIGAPS entre en jeu dans le **calcul de l'enveloppe de financement MERRI** accordée aux établissements de santé.
- > Pour **chaque groupe hospitalier, chaque pôle et chaque service**, le nombre de points SIGAPS donne lieu à l'attribution des recettes MERRI perçues par l'AP-HP.
- > Il est fondamental que **chaque auteur valide ses publications**, de façon à contribuer au financement de son établissement.
- > Le score SIGAPS est pris en compte dans la politique d'intéressement recherche de l'AP-HP.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTER :

Ikrame AMARA

ADMINISTRATEUR SIGAPS DE L'AP-HP

DÉLÉGATION À LA RECHERCHE

CLINIQUE ET À L'INNOVATION (DRCI)

ikrame.amara@aphp.fr

01 44 84 17 50

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS



www.aphp.fr